



Procès-verbal de la réunion extraordinaire
tenue le 23 mai 2017, à compter de 17 h 15
Au Centre Paul-Bouillé

Présences : 116
(Découvreurs : 45)
(Navigateurs : 71)

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 25 avril 2017
5. Élections
6. Parole aux vice-présidences

1. **Mot de bienvenue**

Jocelyn Noël souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE, Paule Frémont, agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur: Jocelyn Noël
Appuyeuse : Marie-Claude Harvey

– Adopté à l'unanimité –

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Serge Bilodeau
Appuyeuse : Sylvie Perreault

– Adopté à l'unanimité –

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2017**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 25 avril 2017 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : France Olivier
Appuyeur : Gary Lynch

– Adopté à l'unanimité –

5. Élections

À titre de présidente du comité d'élection, Natacha Bouchard présente les résultats du traitement des plaintes reçues. En guise d'introduction, elle situe le rôle apolitique dudit comité. Ensuite, elle explique les assises qui reposent sur les statuts et règlements du syndicat ainsi que sur le *vade-mecum*. Elle relate la chronologie du dépouillement des urnes reçues le 11 mai. À ce moment, des irrégularités sont constatées. Dans un cas, la liste électorale n'accompagnait pas une boîte de bulletins de vote. Ladite boîte a donc été rejetée. Par ailleurs, 4 urnes contenaient un bulletin de vote de plus que le nombre de membres dont les noms avaient été rayés sur la liste électorale. Aussi, dans un cas, des bulletins de vote ont été annulés par le scrutateur. Le lendemain, des plaintes ont été acheminées au comité d'élection. L'une concernant les boîtes irrégulières ci-haut mentionnées. L'autre dénonçant le fait qu'une urne, les bulletins de vote ainsi que la liste électorale sont demeurés sans surveillance dans une école.

Le 13 mai, une demande formelle de recomptage a été officiellement adressée au comité. Natacha Bouchard profite de l'occasion pour souligner que, jusqu'à maintenant, tous les délais ont été scrupuleusement respectés.

Le 15 mai, le comité s'est réuni en présence de Maude Lamontagne qui est à la fois conseillère syndicale et avocate. Une analyse des résultats qui sont très serrés au poste de la présidence a amené le comité à amorcer une réflexion plus profonde au regard des avenues possibles. L'un des considérants ayant guidé le processus décisionnel est l'obligation de tenir le scrutin entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Compte tenu des irrégularités et du peu de votes séparant les deux candidats à la présidence, il fut décidé de reprendre le scrutin avant le 1^{er} juin. La date du 29 mai est alors retenue. Natacha Bouchard, au nom du comité, présente alors cette décision au comité exécutif et au conseil d'administration. Lors de cette dernière instance, de nombreuses questions et observations sont adressées au comité d'élection. Ainsi, il est fait mention que bon nombre d'enseignantes et d'enseignants de l'ÉDA et de la FP auront terminé leur année scolaire à ce moment et seront en vacances. Il est aussi demandé de générer de nouvelles listes électorales à jour.

Le 18 mai, en après-midi, le comité s'est réuni à nouveau. Compte tenu du rôle très délicat de la conseillère syndicale qui est assujettie au devoir de loyauté envers son employeur, elle ne se sent pas à l'aise avec l'évolution du dossier. Une consultation avec un avocat externe au syndicat est donc demandée par le comité. Maître Gilles Grenier s'entretient donc par téléphone avec les membres du comité. Les divers constats sont soumis à l'appréciation de l'avocat. Une seconde rencontre du comité se déroule à nouveau avec l'avocat le 19 mai. Une analyse juridique plus poussée est alors effectuée. Un arrêt de la Cour suprême sert de base à l'analyse. Ainsi, il faut juxtaposer deux concepts, soit l'approche substantielle et le respect des concepts. En somme, étant assermentés, les scrutatrices et scrutateurs sont présumés de bonne foi. Des anomalies font partie des constats habituels dans une élection. Pour reprendre un scrutin ou invalider un résultat, il faut démontrer la fraude ou l'inconduite grave. Or, selon l'analyse effectuée par Maître Gilles Grenier, rien ne permet de conclure à de telles manœuvres. En ce sens, le comité doit donc maintenir sa première orientation de conserver les boîtes de scrutin pour lesquelles des anomalies avaient été constatées.

Suite à la présentation effectuée par Natacha Bouchard, des questions et demandes de précisions sont adressées. Lucie Duguay demande notamment de valider certaines

informations qui avaient été portées à sa connaissance au sujet d'un total de 9 urnes pour lesquelles des irrégularités avaient été constatées.

Après la période de questions, Mikaël Quirion propose de reprendre l'ensemble du scrutin afin d'éviter tout quiproquo quant aux résultats de l'élection à la présidence du syndicat.

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande au comité d'élection de reprendre le processus démocratique le lundi 29 mai et le vote par anticipation le vendredi 26 mai. »

Proposeur : Mikael Quirion
Appuyeur : Kevin Doyon Lacasse

Dans le but de permettre un délai suffisant et de s'assurer que tous les membres puissent exprimer leurs choix, une deuxième proposition est formulée afin de laisser le soin au comité d'élection de déterminer le moment idéal pour la tenue du scrutin.

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande au comité d'élection de reprendre le processus démocratique et le vote par anticipation. »

Proposeur : Kevin Doyon Lacasse
Appuyeuse : Eve-Lynn Lacombe

Puisqu'une importante portion du personnel enseignant des secteurs de l'ÉDA et de la FP est ou sera en vacances le 29 mai, il est proposé de reprendre le vote uniquement au secteur jeunes.

« QUE le scrutin soit repris au secteur jeunes uniquement. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeuse : Hélène Belzile

Paule Frémont et Martin Hogue procèdent à l'ordonnancement des propositions. En principale, celle qui n'a pas de date, la proposition Lacasse/Lacombe, sera votée en premier. Si elle est rejetée à majorité, elle disposera des autres. À contrario, si la principale est retenue, la proposition contenant les dates sera votée, puis celle excluant l'ÉDA et la FP. Le vote secret est demandé et il est appuyé par :

- | | | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| • Julie Bolduc | • Lucie Desrochers | • Lucie Gagnon |
| | • Kevin Doyon-Lacasse | • Marie-Claude Harvey |

Paule Frémont rappelle les procédures à respecter lors de la distribution des bulletins de vote. Les scrutateurs seront accompagnés par le conseiller syndical Jérôme Marcoux. La proposition suivante permet de désigner les scrutateurs.

« QUE Ruth Betty, Gilles Boisvert, Marie-Hélène Gingras et Céline Lavoie agissent à titre de scrutateurs lors du présent scrutin. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeuse : Hélène Belzile

– Adopté à l'unanimité –

Le décompte du vote sur la proposition principale est rapidement effectué.

**-Vote rejeté à la majorité-
Pour 18
Contre 98**

6. **Parole aux vice-présidences**

Secteur des Découvreurs

Frédéric Renaud rappelle simplement qu'il y aura un conseil des déléguées et délégués du secteur le 30 mai prochain au Collège des Compagnons.

Secteur des Navigateurs

Jacqueline Bernier demande aux déléguées et délégués du secteur de demeurer dans la salle puisqu'il y aura une réunion dans quelques minutes. Le seul sujet à l'ordre du jour sera l'entente PALS. Le même point sera ensuite traité en assemblée générale.

Levée de l'assemblée 19 h.

JOCELYN NOËL,
président

MARTIN HOGUE,
secrétaire-trésorier